

Nationale Transferkarte / Carte de transferts nationaux

Angaben über den zu Transferierenden / Informations sur la personne à transférer			
Name / Vorname Nom / Prénom		Geb.datum Date naiss.	
Lizenzkategorie Catégorie de lic.		Liz. Nr. N° de lic.	
☐ Ich bestätige, dass ich mit einem definitiven Transfer zum unten genannten Club einverstanden bin. Je confirme être d'accord d'être transféré définitivement au club nommé ci-dessous.			
☐ Ich bestätige, dass ich mit einem befristeten Transfer zum unten genannten Club einverstanden bin. Je confirme être d'accord d'être transféré au club nommé ci-dessous pour une période déterminée.			
Ort/Datum Lieu / date			
Unterschrift Signature			

Neuer Club / Nouveau club	
Clubname Nom du club	
Name Funktionär Nom fonctionnaire	
Der neue Club bestätigt, dass er mit dem Transfer des oben genannten Lizenzierten einverstanden ist. Le nouveau club confirme être d'accord avec le transfert du titulaire nommé ci-dessus.	
Ort / Datum Lieu / date	
Unterschrift Signature	

Bisheriger Club / Club précédent	
Clubname Nom du club	
Name Funktionär Nom fonctionnaire	
☐ Der bisherige Club gibt den oben genannten Lizenzierten unbefristet frei (definitiver Transfer). Le club précédent libère le titulaire nommé ci-dessus sans délai (transfert définitif).	
☐ Der bisherige Club befristet den Transfer bis zu folgendem Datum: Le club précédent limite la période du transfert jusqu'à la date :	
☐ Der bisherige Club verweigert den Transfer (bitte Begründung beilegen). Le club précédent refuse le transfert (prière de joindre le motif).	
Ort / Datum Lieu / date	
Unterschrift Signature	

Hinweise

- Der bisherige Club ist verpflichtet, die Transferkarte innert sieben Tagen, nachdem sie ihm vom Lizenzinhaber oder dem neuen Club zugestellt wurde, ausgefüllt zurückzusenden.
- Der bisherige Club ist verpflichtet, seine Zustimmung zu geben, es sei denn der Lizenzinhaber ist vertraglich an ihn gebunden oder hat ihm gegenüber Schulden. Er hat das Recht, den Lizenzinhaber nur für eine befristete Zeitspanne freizugeben, wenn dieser vertraglich an ihn gebunden oder mit der Befristung einverstanden ist.
- Sendet der bisherige Club die Transferkarte nicht rechtzeitig zurück, verweigert er seine Zustimmung aus einem unzulässigen Grund oder befristet er die Freigabe aus einem unzulässigen Grund, so kann der neue Club oder der Lizenzinhaber die Technische Kommission innert sieben Tagen ersuchen, den Transfer trotz der fehlenden Zustimmung zuzulassen bzw. die Befristung aufzuheben.

Indications

- L'ancien club est dans l'obligation de renvoyer la carte de transfert remplie dans les sept jours, après l'avoir reçue du titulaire de la licence ou du nouveau club.
- L'ancien club est dans l'obligation de donner son accord, si le titulaire de la licence n'est pas lié par un contrat ou s'il n'a pas de dette envers ce club. Il a le droit de libérer le titulaire pour une période donnée, si celui-ci est lié par un contrat ou est d'accord avec cette limitation.
- Si l'ancien club ne renvoie pas la carte de transfert dans les délais, s'il refuse de donner son accord sans cause valable ou s'il limite la libération sans cause valable, le nouveau club ou le titulaire de la licence peut, dans les sept jours, demander à la commission technique d'accepter le transfert malgré l'accord manquant, resp. d'annuler la limitation.